

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait savoir le mardi 16 février qu'il entendait confier une « étude » sur ces sujets à l'Alliance ATHENA, qui coordonne les recherches en sciences humaines et sociales. La veille, la Ministre avait souhaité que le CNRS lui-même soit chargé de cette mission. Ce recul, si c'en est un, n'est encore que microscopique. C'est l'idée même d'une nouvelle « chasse aux sorcières » qui doit être abandonnée. Les libertés académiques sont en cause, comme rarement elles l'ont été.

Car contrairement à ce qu'a déclaré la Ministre, le pouvoir politique n'a pas à ordonner des enquêtes pour « distinguer ce qui relève de la recherche académique et de ce qui relève du militantisme et de l'opinion ». La communauté scientifique elle-même évalue en permanence, ce qui, dans la production de ses membres, constitue un travail scientifique valable. Elle le fait tous les jours, sans attendre les enquêtes, injonctions ou oukazes des Ministères et des groupes de pression. Et surtout, une fois la production scientifique dûment validée, elle ne se soucie pas de savoir quelles opinions, éventuellement militantes, ses membres peuvent professer librement par ailleurs.

Les propos de la Ministre, en remettant en question cette liberté fondamentale, ont soulevé une intense émotion dans toute la communauté scientifique et universitaire. Ils révèlent un dangereux climat de défiance contre les chercheurs, qui se répand aussi dans certains médias, et une volonté de pilotage politique de la recherche. Les sciences humaines et sociales ne sont pas seules visées. Quelles seront les prochaines recherches attaquées, par quels ministres et par quels lobbys comme cela a été le cas des cellules souches, ou de la question des substances toxiques dans l'alimentation ou l'environnement, ou des questions climatiques ?

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU dénoncent les récents propos de Frédérique Vidal. Ils appellent la Ministre à se ressaisir et à se concentrer sur ce à quoi elle a failli depuis sa prise de fonction : le soutien de l'État aux organismes de recherche et aux universités ; la réhabilitation du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la démocratisation du savoir et l'aide aux étudiants en détresse en temps de pandémie ; et, plus que jamais, les libertés académiques.

Retrouvez ce communiqué en ligne :

▯ ▯ ▯ https://sncs.fr/2021/02/17/cp_sncs_snesup_libertes_academiques/